

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 13 NOVEMBRE, 1849.

No. 16.

FRANCE. ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

SEANCE DU 13 OCTOBRE.

RAPPORT DE M. THIERS.

L'événement de la séance a été la communication du rapport de M. Thiers sur la demande de crédits concernant l'expédition française en Italie. L'Assemblée attendait avec une légitime impatience la présentation de ce document, et elle semblait avide de témoigner en quel que sorte par avance, son opinion sur les graves questions qu'il soulève. Aussi, malgré quelques résistances de la part du rapporteur, a-t-elle exigé que lecture lui fût donnée du rapport. Nous n'avons pas besoin d'apprécier cette pièce si remarquable, si pleine de netteté et de courage; mais ce que nous constaterons avec le plus grand soin, ce sur quoi nous insisterons, c'est l'effet qu'elle a produit sur l'Assemblée, c'est l'adhésion complète et répétée qu'elle a provoquée sur tous les bancs de la majorité, c'est surtout la rage et la fureur avec laquelle elle a été accueillie par la gauche. Il est difficile de peindre les éclats de colère, les accès de passion et de violence, le cynisme des injures et des outrages qui partaient à chaque instant de la Montagne.

Quelque dégoût que nous cause de pareilles scènes, quelque honte que nous en ayons pour notre temps et pour notre pays, il faut et il est utile qu'elles se produisent, car elles portent avec elles le plus cruel châtiement et la plus juste punition de ceux qui s'en font les tristes héros. Chaque épisode de ces hideux scandales retombe comme un stigmate vengeur sur les hommes qui les donnent et sur les partis qui les applaudissent!

En même temps, ces invectives et ces indignités font l'honneur et la gloire des opinions et des orateurs à qui elles s'adressent. En ce qui touche le rapport de M. Thiers, elles sont plus éloquentes que ne le seraient tous nos éloges. Laissons parler le rapporteur:

L'Ami de la Religion.

"L'intervention de la France dans les affaires de Rome a été le sujet de fréquentes discussions, soit dans l'Assemblée constituante, soit dans l'Assemblée législative. De nouveaux faits s'étant produits, le gouvernement a eu la sage pensée de devancer lui-même toutes les demandes d'explication, en vous apportant spontanément, dès la reprise de vos travaux, une suite de projets de loi qui étaient nécessaires pour régulariser les dépenses de notre expédition, et qui devaient fournir en même temps l'occasion des plus amples éclaircissements. Une commission, formée dans son sein, a examiné de nouveau, sous tous ses rapports moraux, religieux et politiques, la grave question dont il s'agit, elle a entendu M. les ministres, pris connaissance de nombreux documents, et elle me charge de vous soumettre le résultat de ses réflexions."

[Monsieur Thiers observe ici qu'il ne s'est pas occupé, dans son rapport, des crédits demandés, puisqu'ils ne peuvent soulever de discussions sérieuses, vu qu'il s'agit de dépenses nécessaires et qu'il a été constaté que ces dépenses ont été renfermées dans une sage économie.

Je me hâte donc, continue-t-il de vous entretenir de l'expédition elle-même, de ses mo-

tifs et surtout de ses conséquences, les unes réalisées, les autres seulement en espérance. Je vais examiner si ces conséquences sont bonnes, honorables, etc.; puis il s'exprime ainsi:]

"Lorsqu'il y a trois années, un noble pontife, si cruellement récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte par Pie IX; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite; qu'elle ne compromît pas encore une fois ses destinées par une imprudente précipitation; que, dans quelques-uns des Etats qui la composent, elle se contentât de réformes administratives, moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques; que dans les plus avancés d'entre eux elle ne songeât pas à dépasser les limites de la monarchie représentative, dont elle était à peine capable de supporter les difficultés; que dans tous elle prit des habitudes de concorde et d'union, de manière à se procurer, à défaut de l'unité italienne qu'il ne dépendait pas d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération; et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre d'indépendance, guerre impulsive, sans espérance pour elle; tant que l'Europe n'aurait pas le malheur d'être engagée dans une guerre générale; et enfin, que si cette guerre d'indépendance n'était de circonstances plus fortes que la volonté des hommes, tous les italiens, unis à leurs gouvernements, renoncassent à de misérables discordes intérieures, pour accourir sur le Pô et sur l'Adige."

"Tels étaient, disons-nous, les vœux des hommes éclairés, amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et belle Italie, qui est pour tous les esprits élevés une seconde patrie. Et ces vœux ne sont pas de vœux formés après coup, fruit d'une prudence tardive, qui ne s'éclaircit qu'après les événements; mais ils ont été formulés à cette tribune, quand elle s'élevait dans une enceinte voisine, en présence d'un trône qui n'est plus, et quand nous étions tous pleins d'espérance à l'aspect d'un mouvement général, qui s'étendait de Naples à Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bienfaits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

Une faction désordonnée, qui a mis la satisfaction de ses passions bien au-dessus de l'intérêt vrai de sa cause, s'est emparée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme.... (Vives dénégations à l'extrême gauche.)

A droite: Si! si! — Très-bien!... — C'est très-vrai! c'est de l'histoire! instruisez-vous.

M. LE RAPporteur. — Partout elle a excité les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état des esprits et des mœurs, elle a poussé jusqu'à la forme républicaine des populations qui étaient dans le moment incapables de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales. Elle a fait plus; elle a commis la faute qu'il fallait le plus redouter, celle qui devait tout perdre; elle a provoqué intempestivement la guerre de l'indépendance, et cette faute commise, elle y a ajouté la faute plus grave encore de tourner contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens, qu'il fallait réunir exclu-

sivement contre le redoutable ennemi qu'on avait si follement provoqué.

"La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a conquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des Etats romains. L'indépendance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. (Réclamations à gauche.)

A droite: C'est de l'histoire.
[M. Thiers prouve que la France devait intervenir du moins pour recueillir quelques débris de la liberté italienne. L'Autriche a-t-elle poursuivi les conséquences de la victoire de Novare et marcher sur Rome. Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gênes pour concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à l'univers chrétien. A moins d'empêcher, par une déclaration de guerre, l'Autriche de s'emparer de Rome, la France n'aurait d'autre parti à prendre que d'aller elle-même satisfaire au grand intérêt des nations catholiques, en rétablissant sur son trône le souverain pontife. Cette démarche était dans l'intérêt français, catholique et libéral; il n'y avait pas à hésiter et il valait mieux qu'une intervention, rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu l'Italie, eût lieu par les armes de la France que par celle de l'Autriche.

Il est vrai, dit M. Thiers, qu'en envoyant une armée, la France avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole? Nous ne le croyons pas.... On est ami ou ennemi d'un gouvernement, non en raison de sa forme, mais de sa conduite.—La France, en allant à Rome, n'y est pas allée pour nuire à la liberté de l'Italie ni à celle du peuple romain.]

Les faits, à cet égard, parlent assez haut dit-il, pour rendre la réponse facile (Oui! oui! — Assentiment ironique à l'extrême-gauche.)

M. ANTOINE THOURET. C'est vrai! les faits parlent assez haut! Très-bien!

M. LE RAPporteur. Les faits parlent assez haut pour rendre la réponse facile. Aujourd'hui, en effet, on se récrie contre les résultats obtenus, on trouve qu'on n'a pas assez vaincu, à Rome, le mauvais vouloir du parti hostile à la liberté, qu'on n'a pas obtenu du gouvernement pontifical assez de clémence ou assez de liberté politique. On convient donc que la France est placée en présence d'influences contraires avec lesquelles elle est en lutte pour se faire donner ce qu'on lui concède. Elle n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle. (Réclamations à l'extrême gauche. — Assentiment à droite.)

Une voix à gauche: C'est du Loyola!

[Bruit.]

M. LE RAPporteur. Messieurs, je vous ai déjà dit que vous discuteriez prochainement.

A l'extrême gauche: Très-bien! Nous venons.

M. LE RAPporteur. Vous savez par expérience que vos objections n'ont pas l'habitude de m'interdire la parole, et que je vous réponds. (Oh! oh! — Exclamations à gauche.) Eh bien, pourquoi ne pas attendre le jour où je pourrai vous répondre?

A gauche: Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. C'est une impatience déplacée.

Voix nombreuses à droite: Ecoutez donc!
M. LE RAPporteur. La France n'est donc pas à Rome contre la liberté italienne, mais pour elle.

"On peut penser qu'elle ne fait pas assez, soit; mais enfin elle agit pour, et non pas contre: l'esprit de la Constitution n'est donc violé à aucun degré. (Violentes réclamations à l'extrême gauche.)

A droite: C'est un 13 juin!
M. LE PRÉSIDENT. Faites donc silence! Quelle intempérance de langage!

M. LE RAPporteur. Ainsi toutes les raisons politiques, morales, religieuses, devaient porter la France à intervenir à Rome. Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis deux ans les destinées de l'Italie, au lieu de prendre la France pour arbitre, lui a violemment résisté. Nos soldats, toujours dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles, comme ils l'avaient jadis à Lodi et à Arcole; mais plus que jamais sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe par la régularité et l'humanité de leur conduite. (Très-bien!); et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nouvelle manifestation des vertus guerrières de notre armée, nous ne devrions pas avoir de regrets, car, pour nous, au milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, la conduite de nos soldats a été une véritable consolation patriotique. (Très-bien! très-bien! — Acclamations sur les bancs de la majorité.)

M. AIMÉ. S'adressant à l'extrême gauche. Vous devriez siffler comme à la Porte-Saint-Martin!

M. PASCAL DUPRAT. La gloire est pour l'armée, la honte pour le Gouvernement. (Allons donc!) C'est une de vos belles paroles, monsieur le président, que je cite.

M. LE RAPporteur. — La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction. Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si, dans les circonstances ordinaires, un Souverain se permettait de dire à un autre: Vous vous conduisez mal; comparez-vous de telle ou telle manière, il commettait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité, de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qui fut mesurer non à la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père.... (Interruption à l'extrême gauche.)

Un membre à gauche: Supplier à genoux!
Autre membre: C'est un langage de capucin, M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

A droite: Il n'y a rien de sacré pour eux;

vous verrez qu'il faudra dire le citoyen Pape!

M. LE RAPporteur: Je suis étonné de l'interruption: je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de 500,000 hommes. (Très-bien! très-bien! — Bruit à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à l'extrême gauche: A quoi peuvent mener ces interruptions? Dans quel intérêt les fait-on? Ecoutez donc, c'est votre devoir; le silence ne compromet personne, et souvent une parole imprudente compromet. Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Une voix: La maxime est bonne!
M. LE PRÉSIDENT: Je suis bien obligé de parler souvent, pas aussi souvent que vous. (Nouveaux rires.) Quelquefois c'est une succession inconcevable d'interruptions; mon office est de les constater, de les mettre en évidence; c'est la seule réparation, c'est celle que je dois à l'Assemblée. (Très-bien! très-bien!)

(S'adressant toujours à l'extrême gauche): Vous ne savez pas vous contenir un instant!

M. ANTOINE THOURET: Ce n'est pas facile.

M. LE PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, c'est facile.

M. RAPporteur: Est-ce que vous croyez que vous ne mettez pas souvent votre patience à une rude épreuve? (Oh! oh! — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.)

Je reprends.
La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père, de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des Etats romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux ni moins libéral qu'il l'était en 1817; mais les circonstances étaient malheureusement changées. Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Italie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son règne avait si courageusement affronté les répugnances. Ne pas rouvrir la source d'où avaient découlé tant de maux, était devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes qui concourent à un gouvernement romain. Les difficultés, grandes à l'origine de la liberté romaine, étaient donc singulièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

La France a dû dire que s'il y avait danger de bouleversement, à dépasser la mesure de liberté qui convient à un peuple, il y avait danger aussi de rester en-deçà de cette mesure, et qu'il y avait péril à accorder trop peu, comme à accorder trop. Elle a dû dire que l'administration romaine, telle qu'elle a existé jusqu'à l'avènement de Pie IX, était impossible à maintenir dans les Etats du Saint-Siège. Si on peut, en effet, contester aux Romains le

FEUILLETON.

Les Sœurs de St. Joseph rentrées à l'Hôpital d'Avignon.

Le glorieux triomphe de la vérité et de l'innocence qui fut aujourd'hui la matière de notre feuilleton, n'aurait pas seulement le monde catholique, en général; il intéresse bien spécialement nos bonnes et bien-aimées Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Les Religieuses de St. Joseph d'Avignon, celles de La Flèche, de Digne et du Canada appartiennent au même Institut, formé comme on le sait lors de la fondation de Montréal.

En 1844, le feu fut mis trois fois, dans l'espace de 15 jours, au Convent des Sœurs d'Avignon. Toutes les religieuses faillirent périr au milieu des flammes. En même temps on répandait dans le public les accusations les plus infamantes contre la Communauté. C'étaient là les moyens qu'employait l'impudence pour chasser ces charitables filles de leur asile. A la suite de ces circonstances pénibles, la Commission administrative des hospices d'Avignon prit une délibération pour éloigner les Religieuses de St. Joseph du service de l'Hôpital. Le Ministre de l'Intérieur sanctionna cette délibération. Et, malgré leur innocence, malgré l'émotion et les regrets des vrais catholiques, la Commission consuma son acte d'odieuse et cruelle persécution. Mais enfin, le temps de la réparation est arrivé. Voici les réflexions et les documents que La

Commune, journal d'Avignon, publie au sujet de ce glorieux triomphe de la justice, sous le titre qui se lit en tête de ce feuilleton:

"Quoi! les sœurs de St. Joseph? Les mêmes qu'une administration précédente en avait expulsées comme atteintes et convaincues de dissolution, de refus d'un service complet, de violence contre une des leurs, de persécution d'incendies, de connaissance avec un parti!"

En vérité, c'est à n'y pas croire, et tout au plus la perpétuité serait-elle vraisemblable, si la révolution, qui a fait passer du bleu au rouge la plupart de leurs ennemis, s'était opérée en faveur et au profit de la prétendue faction blanche dont on les supposait complices.

Or, il n'en est rien. Entraînée dans le mouvement général du vote universel, la faction combinée des partis a eu pour unique résultat une manifestation de jour en jour plus ferme et plus précise de la volonté populaire.

C'est donc la volonté populaire qui, par l'intermédiaire de ses représentants et avec la concours de l'autorité, a réintégré les sœurs à l'Hôpital.

Mais alors, de deux choses l'une: ou les accusations qui ont servi de prétexte à leur expulsion, qui ont amené contre elles tout ce que certaines passions ont toujours de haïnes et de fureurs au service des ennemis de Dieu, et que nous avons vus sonderment entretenues encore il y a peu de jours au milieu de nous, pour aller éclater au loin et à découvert dans certains journaux, — ou ces accusations, disons-nous, sont autant de faits pro-

vés, acquis à la justice et à l'histoire, — ou bien, toutes ensemble, elles ne forment qu'un abominable tissu d'atroces calomnies.

Or, dans le premier cas, la réintégration des sœurs constituerait un acte par lequel le conseil municipal et l'immense majorité de la population avignonnaise, les ministres, les représentants et le peuple qui les a élus, se rendraient solennellement complices de la prétendue faction, prendraient sciemment sur eux la solidarité des violences, dissolutions, refus de service et incendies dont les sœurs étaient soupçonnées s'être rendues coupables;

Et il n'y a personne qui, sans même tenir compte des faits, et aux lieux du simple bon sens, ne reconnaisse tout ce qu'il y a de révoltant et d'inadmissible absurdité dans cette première supposition;

Dans le second cas au contraire, et par cette même réintégration, le conseil municipal et la population avignonnaise, les ministres, les représentants et le peuple dont ils sont les élus, se seraient inscrits au flux contre cette étonnante masse d'accusations; à leurs yeux tout serait supposé, controuvé, sans fondement; ainsi qu'il a prononcé la cour de Nîmes sur les deux chefs qui lui ont été soumis;

Et quant à l'appui momentanément donné par le pouvoir, il s'expliquerait assez par le souvenir de cette maxime alors en honneur, que l'autorité ne peut jamais avoir tort, maxime qui a si longtemps comprimé la France sous le jong hideux auquel il aura sans doute mis fin l'explosion de février.

C'est à chacun de nos lecteurs à se décider pour l'une ou l'autre de ces deux conclusions si complètement opposées: mais leur rapprochement amènera sans doute les moins versés dans cette affaire à reconnaître qu'entre ceux qui ont chassé les religieuses et ceux qui les rendent à nos hôpitaux, il y a autre chose qu'un simple divergences sur la meilleure manière d'administrer un hôpital.

Ce qu'il y a, c'est une injustice à réparer, comme en est convenu M. Debry devant le conseil municipal, et après de longs mois d'examen;

Ce qu'il y a, c'est l'iniquité administrative la plus mensongère peut-être qui ait déshonoré le dernier règne. La ville d'Avignon avait à s'en laver devant le monde, et elle l'a fait dès que la liberté lui a été rendue.

La Providence a ses secrets.

Il n'avait pas suffi aux persécuteurs de nos religieuses de les avoir chassées du chevet de leurs malades; doués de la triste prudence du serpent, ils avaient fait en sorte d'opposer à leur retour les obstacles matériels les plus insurmontables; et c'est ainsi qu'on avait vu leur convent livré aux indigents, et le logement des indigents vendu pour une caserne communale.

Il n'était guères possible de se mieux prémunir contre l'éventualité redoutée; aussi, lorsque le jour de la justice et de la réparation arriva; lorsque la grande voix du peuple, délivrée enfin du bâillon officiel qui l'enchaînait si longtemps; lorsque cette voix, qui

est celle de Dieu, a pu se faire entendre et rappeler nos bonnes sœurs au lieu de leur perpétuel sacrifice, rien ne s'est trouvé prêt pour les recevoir.

Or, qu'en est-il arrivé? Le voici. C'est qu'au lieu d'un jour de triomphe, elles en auront tout un mois.

Réduites à se rendre journellement de leur asile auprès de leurs malades, et ayant ainsi journellement à traverser les quartiers les plus populeux, chaque trajet donne lieu à une ovation qui se renouvelle deux et trois fois par jour.

Et rien ne saurait peindre l'ivresse des masses qui se pressent alors sur leur passage. C'est un mélange confus de bénédictions, de cris de joie, de sanglots échappés à l'émotion, un concert de voix enfin qu'aucune expression ne saurait rendre, et dont il serait superflu de vouloir donner une idée. Jamais une mère chérie n'a été accueillie par sa famille avec une plus tendre et plus entraînante explosion de piété filiale. Au milieu de ce mouvement populaire, tout est spontané, tout est dicté par le cœur. Mais la parole, mais les battements de mains ne suffisant pas aux épanchements du bonheur qui débordent de toutes les âmes, on y joint d'autres démonstrations encore; les fleurs, les couronnes pleuvent de toutes les fenêtres, et des guirlandes, jetées d'un côté à l'autre des rues, transforment la voie qu'elles parcourent en une longue allée de verdure.

Et qu'on ne dise plus: C'est un parti qui s'agit; à moins que ce ne soit le parti de tout

droit de renverser, au nom de leur souveraineté, l'autorité romaine; or, le Pape, nécessaire à l'Europe chrétienne, on ne peut leur com-

Pie IX comprend parfaitement ces vérités, et un premier acte important vient d'émaner de sa volonté libre et réfléchie, c'est le *proprio motu*, objet de si vives discussions. Votre commission a mûrement examiné cet acte, non pas qu'elle croie que la France a le droit de décider du mérite des institutions d'un peuple étranger... (Interruption bruyante à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions sont véritablement incroyables!

Plusieurs voix à droite, un rapporteur: Dépoulez le rapport, monsieur Thiers, cela mettra fin au scandale!

Voix nombreuses: Non! non! — Continuez!

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a le droit de se faire écouter. (Très-bien! très-bien!) M. LE RAPporteur. Mais la commission l'a examiné pour savoir si les conseils qu'elle était fondée à donner avaient porté des fruits tels qu'elle n'ait pas à regretter son intervention dans les affaires romaines.

Eh bien! en très-grande majorité, votre commission déclare qu'elle aperçoit dans le *motu proprio* un premier bien très-réel, et dont une injuste prévention peut seule méconnaître la valeur. Cet acte, nous l'examinerons avec détail, au nom de votre commission, lorsque s'engageront devant vous la discussion à laquelle ce sujet doit donner lieu; mais, nous bornant en ce moment à considérer le principe de cet acte, nous dirons qu'il donne les libertés municipales et provinciales désirables, et que, pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif, comme en Angleterre, par exemple, il est vrai que le *motu proprio* n'en accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers rudiments, sous la forme d'une consulte privée de voix délibérative. La question, dès-lors, est de savoir si les Etats romains sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est parvenue à se donner après deux siècles d'expérience et d'efforts. C'est là une question d'une immense gravité qu'il appartenait au Saint-Père seul de résoudre, et au sujet de laquelle il importait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il ait préféré au cela le parti de la prudence; qu'après les expériences qu'il vient de faire il ait préféré ne pas ouvrir la carrière des agitations politiques pour un peuple qui s'y est montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit de l'en blâmer et nous n'en voyons pas le motif.

Des libertés municipales et provinciales sont une première éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple, quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment dans la carrière orageuse de la liberté politique.

Maintenant, l'acte important qu'on appelle le *motu proprio* suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législation civile, assurer l'équité des tribunaux, amener une juste répartition des fonctions publiques entre les diverses classes de citoyens, procurer, en un mot, aux Romains, les avantages d'un gouvernement sage et libéral. Ces lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes.

Voix à gauche: Belle garantie!

Autre voix: Oh! le bon billet qu'a La Châtre! [Ah! ah! — Marques générales de désapprobation.]

M. LE PRÉSIDENT. Véritablement, ces choses-là se qualifient d'elles-mêmes, et je suis heureux de ne pas savoir le nom de celui qui dit une pareille grossièreté: c'est indécent! [Très-bien! très-bien!]

M. LE RAPporteur. Ces lois sont annoncées et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en parole efficace ce *motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnésés sans danger pour l'ordre public.

Ce doit être l'œuvre d'une influence conti-

nuée avec patience, avec calme, avec respect [Très-bien!], influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siège. [Très-bien! très-bien!]

Mais, en présence des résultats obtenus, il nous est impossible de regretter que nos soldats soient au Vatican, lorsqu'ils y occupent la place qu'y occupent les soldats autrichiens; lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sagement qu'ils l'ont fait; lorsqu'enfin il est si honorable qu'ils y aient les principaux bienfaits que Pie IX avait libéralement dispensés à ses peuples lors de son avènement.

Maintenant, doivent-ils y être longtemps encore? Question actuellement difficile à résoudre, car il est impossible de dire le moment où le Pape pourra se passer de notre armée, dans un pays qui a été le théâtre de commotions si récentes. L'intérêt de la France est d'abrégier le plus possible son occupation, car elle n'a voulu ni faire une conquête, ni exercer une domination usurpée. Elle a voulu accomplir en Italie la tâche qui appartenait nécessairement à l'une des puissances catholiques, celle de rétablir le Saint-Père, et de consolider son trône, en réconciliant, non sa personne qui n'en avait pas besoin, mais son gouvernement avec la partie saine et éclairée de la population romaine, au moyen de sages et utiles réformes. Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et par nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement, établi, dans ses Etats, le Saint-Père, qu'elles sont allées délivrer et non pas opprimer.

Le Gouvernement a naturellement adopté pour les crédits demandés le terme de l'année, en se conformant aux règles financières. Pour le moment, il n'a pas cru, et nous ne croyons pas plus que lui, pouvoir en assigner un autre. [Très-bien! très-bien! — Marques nombreuses d'une vive approbation.] — M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.

Voix à gauche: Et la lettre du Président! pas un mot. [Agitation prolongée.]

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 NOVEMBRE 1849.

BULLETIN.

Le comté de Sherbrooke et l'annexion. — Lettre de M. Galt, M. P. P. pour ce comté, à ses électeurs. — Procès de la ligne. — Election du 31 Riding of York. — M. Peter Perry refuse de signer la protestation anti-annexionniste. — Faits divers etc.

Le comté de Sherbrooke vient de se prononcer en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Plus de 1100 de ses électeurs ont signé une lettre adressée au représentant de ce comté, lui demandant l'expression franche de ses sentiments sur cette grande et importante question. La réponse de M. Galt ne s'est pas fait attendre. Elle fut écho à l'opinion du comté de Sherbrooke et sous plus d'un rapport est digne d'attention. La position de M. Galt comme agent d'une compagnie puissante de capitalistes anglais, sa réputation d'homme honnête et éclairé donne à sa lettre un caractère sérieux. Nous sommes étonnés de voir ce monsieur dans les rangs de l'annexionniste. Il nous semble qu'il eût pu attendre un peu avant d'en venir à cette conclusion. C'est donner un fort mauvais exemple à ses collègues des Townships environnants. Que diront de cela ses Compatriotes d'outre-mer? La *British-American Land Company* serait-elle aussi annexionniste par hasard? M. Galt ne le dit pas, mais il fait voir qu'elle y gagnerait par l'augmentation de la valeur des terres en Canada. Quant à la population des townships, cette conduite de sa part ne nous surprend pas. Composée en grande partie

d'Américains et d'Ecosseis, ses sympathies sont acquises depuis longtemps aux Etats-Unis. Son *ultra libéralisme* de 1837 et 38 n'était que de l'hostilité contre les Canadiens-Français.

Quoique nous ne partagions pas les opinions de M. Galt sur l'annexion, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la franchise et l'indépendance qui respire dans sa lettre ainsi que l'habileté avec laquelle il développe ce qu'il considère les bienfaits de cette annexion. Il commence par rappeler qu'il n'appartient à aucun des partis qui divisent en ce moment le Canada, et il s'en félicite puisque la question dont il s'agit mérite d'être considérée avec calme et impartialité, sans égard aux passions et aux préjugés des partis. — Comme une question nationale et qui intéresse également tous les habitants du Canada. Aujourd'hui, dit-il, chaque citoyen doit mettre de côté les différences d'opinions secondaires pour envisager la question de salut commun. Après ce début, M. Galt donne son adhésion la plus formelle au manifeste des annexionnistes de Montréal. Puis il continue: "Bien des personnes peuvent considérer que l'agitation de la question d'une séparation d'avec l'Angleterre en ce moment est un crime énorme, mais dans l'état éclairé de l'opinion publique dans la Grande-Bretagne, on ne sera pas surpris de nous voir partager ici les sentimens et les opinions de plusieurs des premiers hommes d'état anglais sur la prochaine fin de la domination coloniale. La discussion libre et publique de questions de cette nature pour convaincre la raison et non la violence, doit être approuvée par tous les gouvernements fondés sur des institutions libres. Elle détruit les complots secrets et en appelle au bon sens de la société, qui repoussera ce qui est mauvais et adoptera ce qui est juste et raisonnable."

S'il était possible de considérer la connexion comme devant être permanente et susceptible d'être brisée seulement par la violence, je ne voudrais pas recommander une marche qui pourrait armer les Canadiens contre leurs co-sujets dans la Grande-Bretagne. Mais comme il est universellement admis que l'état colonial est un état de tutelle, ce n'est certes pas inconvenant ni inconsistant avec nos droits envers la mère-patrie, d'examiner si le temps est arrivé de changer nos positions relatives, sans renoncer pour cela aux obligations d'affection à son égard. Nous sommes et nous devons continuer d'être reconnaissans à la Grande-Bretagne qui a été la source où nous avons puisé les bienfaits de la liberté civile et religieuse; mais ses droits à notre gratitude seraient tout-à-fait détruits, si elle nous refusait le droit de discuter ces changements qui nous sont devenus d'une importance vitale. Personne cependant n'a à craindre une telle conduite de la part du glorieux pays qui nous a protégés jusqu'ici. Ses hommes d'état ne désirent retentir l'Canada qu'au long-temps que le Canada le désire et quand le temps sera arrivé de nous séparer, quoiqu'il puisse en coûter à l'Angleterre, je ne douterais pas de la magnanimité de la nation qui a été l'apôtre de la liberté dans le monde entier. Quand les provinces de l'Amérique du Nord prendront leur rang parmi les nations de la terre, la mission de l'Angleterre sur ce continent sera remplie. Et elle regarde avec orgueil le vaste empire, élevé par ses enfans, parlant sa langue, gouverné par ses lois, et lié avec elle par les liens les plus étroits de l'intérêt et de l'affection. Ce sera un bien plus noble cause d'orgueil pour la Grande-Bretagne, d'avoir instruit une grande nation, de lui avoir enseigné à jouir de la liberté, que d'avoir pour toujours nominalelement le contrôle de tout un continent comme des colonies souffrantes et mécontentes.

« Sans la ferme conviction que qu'on peut obtenir une séparation à l'amiable de l'Angleterre, quand le Canada le demandera, je puis considérer sans gêne, jusqu'à quel point une telle séparation est désirable, avec l'annexion aux Etats-Unis.

« Le Canada a maintenant une population d'un million et demi, avec un territoire qui admet pour elle presque un développement sans limites, de vastes rivières, des plaines fertiles, des mines riches et abondantes, enfin toutes les choses nécessaires pour constituer

un grand pays. Mais sa population est divisée et ses ressources ne sont pas développées. Ceci est dû à sa position de colonie. Rien ici n'est final. Notre constitution n'est pas à nous. C'est l'octroi de la Mère-Patrie et nous ne pouvons la modifier sans la sanction impériale. Notre commerce est réglé par ceux dans les conseils desquels nous ne sommes pas admis; nos actes les plus réfléchis et délibérés sont sujets à être révisés et désavoués sans notre consentement; nos décisions légales sont sujettes à être renversées en Angleterre; les chefs de notre gouvernement sont choisis parmi des hommes qui ne connaissent pas notre position. Notre administration doit regarder non seulement aux intérêts du Canada, mais aux vues du Gouvernement Impérial; nous ne pouvons disposer de nos fonds sans le consentement exprès de l'Angleterre; la lutte pour le pouvoir ici est rendue plus aigrée et prolongée par l'appel à un pays lointain; et la règle que la majorité doit gouverner est sujette au premier moment à être mise de côté par l'intervention d'un pouvoir supérieur invoqué par la minorité. La prospérité du Canada ne saurait exister avec un état de choses si incertain."

« Quand un pays a atteint la position du Canada, il est essentiel pour son avancement qu'il soit indépendant. Les talens d'une telle population sont variés; les uns suivent les branches ordinaires de l'industrie, d'autres aspirent à l'innovation dans les professions, quelques esprits cherchent à se distinguer dans les sciences et les arts, et d'autres veulent employer leurs énergies dans le service actif de l'état, dans le cabinet ou sur le champ de bataille. Aux hommes d'état la direction des destinées du pays est confiée, et c'est essentiel que les hommes publics viennent en contact avec ceux d'autres nations, afin d'agrandir leurs idées et d'augmenter leurs connaissances. Avez-vous telles occasions ne peuvent se rencontrer dans une colonie. Le service de l'Empire [à part celui de notre Province] est fermé à notre jeunesse; nos hommes d'état n'ont d'autre école que notre politique locale; aucune occasion de prendre part à la discussion des grandes questions qui agitent le monde; aucune diplomatie étrangère n'augmente leur intelligence et ne les rend plus capables de nous instruire dans la science de gouverner. Les sciences, la littérature et les beaux arts fléissent dans notre pays qui ne leur offre pas d'encouragement suffisant. Privés par leur état colonial de partager les triomphes de l'art de l'industrie et de la gloire impériale, les colons Canadiens sentent qu'ils n'ont aucune gloire nationale à augmenter, aucune fierté nationale à partager; ils sentent que leurs énergies sont restreintes à conduire leurs seules affaires de paroisse et ils essayent par la violence de leurs discussions d'obtenir pour elles cette importance qu'on refuserait à leur valeur intrinsèque."

« Pour rendre le Canada grand, il faut offrir à ses habitants ces éléments d'émulation et de liberté qui feront appel à toutes leurs énergies; les discussions entre ses habitants doivent cesser avec les distinctions de races et tous doivent sentir qu'ils sont également intéressés aux destinées du pays. Quand même le Canada pourrait devenir une partie intégrante de l'empire britannique, sa position est telle que ses intérêts sont plus naturellement liés avec les Etats-Unis. D'ailleurs, connaissant la constitution de la Grande-Bretagne comme nous la connaissons et les intérêts divers qui la régissent, nous savons que l'Angleterre ne peut mieux faire pour nous."

Les intérêts permanents du Canada et ses espérances, tout lui fait désirer l'annexion aux E.-U. Et le pays languira et se débâtera dans des discussions intestines, tant que nous n'aurons pas obtenu notre indépendance. — Une union avec les Etats-Unis nous placerait au rang des nations; la grosse accumulation de leur législation deviendrait la nôtre; nous partagerions les triomphes de leur prospérité sans exemple; nous partagerions les fruits de cette habileté politique qui jusqu'ici a tenu leurs institutions à l'abri du mal; nos intérêts et notre industrie seraient protégés et encouragés par leur politique commerciale sage et éclairée; et quoique ne dépendant plus de la Grande-Bretagne nous aurions le sentiment de l'avoir bien servi en assurant aux deux empires cette harmonie qui est maintenant constamment en péril, par suite d'intérêts opposés."

M. Galt termine sa lettre par les arguments ordinaires des annexionnistes; l'augmentation de la valeur de la propriété et des produits agricoles, la diminution du prix des objets manufacturés que nous consommons, aussi du thé, du café, du sucre etc. Enfin il prétend que sous tous les rapports le Canada gagnerait par l'annexion.

La ligne continue ses discussions à Toronto, sur toutes espèces de choses et *quibusdam aliis*. Nonobstant l'affection de loyauté et d'attachement à la Grande-Bretagne qu'elle affiche encore, quelqu'un venu de Toronto la semaine dernière nous assure que la convention se prononcera avant six mois pour l'annexion. La grande majorité de ses membres est en faveur du mouvement, nous dit-on, mais ils veulent attendre pour voir s'il n'y aurait pas encore une chance d'entrer au pouvoir! ou de voir l'Angleterre revenir à son système protecteur d'autrefois!

M. Peter Perry le candidat à la prochaine élection du 31 Riding of York a refusé de signer le manifeste anti-annexionniste. Quelques uns des électeurs sont allés le trouver et ont mis comme *sine qua non* de leur support la condition qu'il signât le manifeste en question. C'était prendre M. Perry à la gorge. Un homme indépendant il a refusé de signer. On dit qu'un M. Clarke se présente contre lui. On a même parlé de M. Baldwin comme devant l'opposer en personne. Mais nous ne croyons pas que cette mesure soit fondée. Le 4e Bataillon du régiment de Kamouras-

ka vient d'envoyer au gouverneur général sa protestation contre l'annexion.

Changements Ecclésiastiques.

M. E. Chartier, curé de St. Grégoire de Monnoir, vient d'être nommé à la cure de St. Philomène; M. H. Hicks, à la cure de St. Grégoire; M. E. Therrien, au vicariat de Vandreuil, et M. W. Fitzgerald, au vicariat de St. Jean Dorchester.

La semaine dernière, Mgr. de Montréal, accompagné de M. le Supérieur du Sém. de St. Sulpice, de la plupart des prêtres de cet établissement, des professeurs et des élèves du Collège, est allé planter une croix sur le versant sud-ouest de la Montagne de Montréal, tout près de Monklands. Cette croix désigne le lieu où l'on construira, au printemps, une nouvelle Eglise destinée aux habitants de la Côte-des-Neiges, des côtes St. Antoine, St. Luc, St. Pierre et St. Paul. On nous informe que des prêtres du Sém. de St. Sulpice résideront à cet établissement qui doit être succursale de la paroisse de Montréal.

Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Mar-tyropolis a coiffé, dans la cathédrale de Montréal, l'ordre sacré du diaconat à MM. D. Laporte et C. Dufour dit Latour.

Mgr. Demers, Evêque de l'Île de Vancouver, a dû s'embarquer hier, à New-York, pour l'Île. Sa grandeur a l'intention de se rendre le plutôt possible en Italie auprès du Souverain Pontife.

Le village de St. Hyacinthe vient d'être érigé en municipalité.

Une correspondance signée "Un Catholique," remise faite de place, ainsi qu'un extrait d'une lettre de la Rivière Rouge et un article "communiqué" sur l'établissement de Providence de Ste. Elisabeth.

Europe.

Nouvelles apportées par l'Hibernia.

Cet arrivage a apporté des dates de Paris jusqu'au 18, de Londres jusqu'au 19 et de Liverpool jusqu'au 20 octobre. Aux nouvelles que nous avons déjà données dans notre dernière feuille, nous ajoutons aujourd'hui quelques détails intéressants. Pour faire place à ces détails, nous abrégons l'article des "Nouvelles et faits divers."

Nos lecteurs trouveront sur la 1re page l'intéressant rapport de M. Thiers, sur la question Romaine. Ne pouvant reproduire tout en entier certains passages, à cause de leur longueur, nous en avons dû moins donné un sommaire exact.

La plus grande union règne entre la France et l'Angleterre au sujet de la question d'Orient. Ces deux puissances se préparent à faire, de concert, une démonstration aux Dardanelles. Voici ce que dit à ce sujet un journal parisien:

"Malgré les efforts de M. Molé et Thiers, le président de la République et la majorité de son conseil se sont rangés dans la question d'Orient contre les prétentions de la flotte de la Méditerranée à regagner le droit de se rendre à Smyrne, où elle se réunira à la flotte de l'amiral Parker pour agir de concert, au besoin, selon des instructions ultérieures. C'est le 12 que l'ordre ministériel est parvenu à l'amiral Pascoval-Deschênes, qui a dû mettre à la voile le 13 au matin. Le vapeur le *Téméraire* est parti le 12 au soir chargé de porter cette grande nouvelle à l'ambassadeur de France à Constantinople."

Nous ne croyons pas que la Russie veuille tenter l'aventure d'une guerre contre la Turquie alliée à la France et à la Grande-Bretagne.

L'Autriche fait couler des flots de sang en Hongrie. Plusieurs noms de Généraux Hongrois s'ajoutent à la liste des 13 ou 14 exécutions que nous avons déjà mentionnées.

En France, un déclinement a failli s'opérer dans le parti modéré, à l'occasion du rapport de M. Thiers sur les affaires de Rome, rapport approuvé par la majorité de l'Assemblée, mais qui n'est pas conforme aux idées du Président et à celles de la majorité de ses ministres qui lui, a soufflé sa finisse lettre à Edgar Ney. Cependant, le schisme ne s'est pas consommé, et il y a eu un rapprochement temporaire. Aux dernières dates, Louis Napoléon semblait avoir voulu sa décharge sur l'Assemblée législative du parti à prendre. Ce fut le Général Changarnier qui dissipa ou du moins ajourna l'orage qui était sur le point d'éclater. Il alla à l'Élysée, dit la correspondance du *Courrier des E.-U.* et en exposant les dangers d'un conflit entre le pouvoir exécutif et législatif, il parvint à faire admettre que le rapport de M. Thiers et la lettre du Président pouvaient se combiner; celle-ci a indiqué le but que devaient atteindre les négociations de la France. On ne reprocha point à ce but, et l'on regarda le *proprio motu* du pape comme un simple pas fait dans cette voie, comme un point de départ, un prolonge et non un dénoûment. Les parties intéressées avaient accepté cette transaction, moyennant laquelle le président de la République fit retirer la note, que M. Ferdinand Barrot, son secrétaire intime, avait reçu ordre d'envoyer au *Mouvement*. Louis Bonaparte a déclaré que, tout en retirant cette note, il n'entendait en rien modifier sa politique. En conséquence, le conseil des ministres a résolu d'exposer à l'Assemblée, la ligne de conduite qu'il a suivie, et celle qu'il se propose de suivre. Son programme concordera complètement avec la lettre du président, et il proposera à la Chambre un ordre du jour motivé, qui sera de son vote une question de confiance. Cet ordre du jour sera voté probablement.

ce qui a un cœur pour sentir qu'en Dieu et en Dieu seul repose la véritable fraternité; le parti des militaires que nous avons vus rayonnants de joie sur leurs lits de douleur, à l'approche de celles qui leur rappellent et leur font en même temps oublier les soins du toit paternel; le parti des pauvres qui retrouvent en elles les plus tendres des mères. Aussi, dans cette longue avenue triomphale, avons nous vu figurer tous les symboles que les opinions empruntent aux champs ou aux jardins, et en particulier les fleurs de la Montagne.

Ah! puissions-nous toujours protester ainsi contre les assertions envenimées des hommes qui sont sans cesse prêts à fomentier l'esprit de parti au service de leurs passions, et qui d'ailleurs, il y a cinq ans, n'obtinrent qu'à prix d'argent, et grâce à l'orgie, les quelques chants de mort proférés alors contre nos Sœurs. Puissions-nous aussi un jour faire de toutes ces fleurs une seule guirlande, qui ceigne et réunisse désormais en une seule famille tous les enfans de la cité, pour notre bonheur commun et la prospérité de la France. Et en attendant, adorons la main de la Providence, qui s'est chargée de confondre les calculs de ses ennemis d'une manière si éclatante et si inattendue.

Mais si jusqu'ici, la population a tout fait d'elle-même, il est du devoir de l'autorité élue par elle de s'unir à son action. Le jour où, les logements étant prêts, nos saintes filles rentreront à l'Asphic pour n'en plus sortir, il faut que l'administration municipale et le con-

seil les y reconduisent processionnellement. On doit aux pauvres ce témoignage de sympathie, aux victimes cette réparation solennelle, à Dieu cette éclatante manifestation de la reconnaissance publique.

La foule ne se contente pas de se porter en masse sur le passage des Dames de St. Joseph. Divisée en corporations, elle a été les féliciter ou se féliciter avec elles de leur rentrée à l'hospice. Entre les allocutions si nombreuses qui leur ont été ainsi adressées, on nous communique celle de la paroisse qu'on suppose la moins favorable à ces Dames. La voici:

MES DAMES ET BONNES SŒURS,

C'était le cœur navré et la douleur dans l'âme, qu'en 1845, nous nous rendîmes au palais archiépiscopal, pour vous visiter dans les premiers jours de votre exil, et vous adresser quelques paroles de consolation et d'espérance. Notre espérance n'a pas été vaine. Le Seigneur a daigné se souvenir de ses serviteurs et à exaucé leurs vœux, car il est le secours et le protecteur de ceux qui mettent en lui leur confiance. Après avoir élevé l'impie, il l'a brisé comme un verre; il a renversé les desseins des superbes, et délivré ceux qui gémissaient dans l'oppression.

Mais oublions un passé si triste, et en compensation de tant d'amertumes dont vos vœux furent abreuvés, recevez les honneurs du bon peuple Avignonnais, et surtout de la société religieuse de la paroisse des Carmes qui vous entoure. Qu'il nous soit permis, en ce

beau jour, de saluer de nos acclamations votre retour dans ces lieux que vos cœurs n'ont jamais abandonnés.

Voléz, ô nos bonnes Sœurs! voléz auprès de vos chers malades; rendez-vous au chevet du pauvre Lazare qui vous appelle de tous ses vœux; allez comme des anges tutélaires, d'une main soulager ses souffrances, et de l'autre lui montrer le ciel!

Au nom des hommes de la paroisse Saint-Symphorien.

CASSAN, aîné.

3 octobre 1849.

Le carreau cassé.

Un jeune enfant d'une école chrétienne avait sans mauvaise intention, cassé l'un des carreaux de l'étude. On ne s'en était pas encore aperçu, mais le pauvre enfant tremblait de peur, chaque fois qu'on lui adressait la parole. Un dimanche, le curé de l'école vint présider le catéchisme, et interrogea quelques-uns des enfans parmi lesquels se trouvait le malheureux coupable. Le curé lui dit: "Qu'est-ce qui t'a fait le ciel et la terre?" Tout préoccupé de son carreau, l'enfant répondit: "Monsieur, ce n'est pas moi." — "Comment, ce n'est pas toi?" — "Eh bien! monsieur, c'est moi, mais je ne le ferai plus."

Discretion.

Un particulier peu discret confia un secret à quelqu'un et le pria instamment de n'en rien dire à personne. "Soyez tranquille, lui dit celui-ci, je serai aussi discret que vous."

AFFAIRE DU 13 JUIN.

Le Siècle sous la date du 13 octobre, dit : "La haute cour de Versailles a commencé ce matin le procès des accusés du 13 juin, quatre mois jour pour jour après l'acte qui l'a provoqué; et par une singulière coïncidence, à l'heure même où s'ouvraient ces débats solennels. M. Thiers exprimait à la tribune l'opinion de la commission, dont il est le rapporteur, sur cette question de Rome, cause première, cause irritante de ces fâcheuses agitations."

Avec son bon sens habituel, le Charivari résume d'une manière aussi juste que plaisante l'état actuel de la question d'Orient. Un Turc, enveloppé dans un large caftan, et fumant tranquillement sa longue pipe, est debout, cachant un officier anglais qui tire l'épée et un chasseur de Vincennes qui croise la bajonnette. En face du musulman se tient, la jambe en arrêt, un matamore russe, qu'un jeune autrichien, personnage à sa suite, tire par le bras, en lui soufflant ces mots: Sire, n'ayez pas trop, je crois qu'il y a quelque chose derrière lui! Quant à la mise en scène des cinq acteurs symboliques, à leur attitude plus ou moins bouffonne, le crayon de Cham en a tiré tout le parti qu'on était en droit d'attendre de son talent.

Un journal assure que le gouvernement français a l'intention de nommer M. Poussin ministre de France auprès d'un des Etats de l'Amérique du Sud.

ITALIE.—Certains journaux représentant la situation respective des autorités françaises et du gouvernement romain, comme étant une lutte et un conflit incessants. Ils disent aussi que les conseillers du pape opposent des obstacles à toute espèce de transaction, tandis que le pape avait des inspirations plus libérales. Une lettre de Rome, en date du 6 octobre, s'exprime ainsi :

"Un courrier venant de Portici est arrivé hier soir au Quirinal avec des dépêches relatives, dit-on, à la rentrée toujours problématique du pape.

"On travaille très activement aux préparatifs du Vatican, d'où le public conclut que le pape ne tardera pas à rentrer. Les mêmes préparatifs se font à Velletri, et ceux qui se disent bien informés assurent que le pape Pie IX sera à Velletri dans dix jours et à Rome immédiatement après. Tout cela est au moins fort improbable."

D'un autre côté, on écrit : "A voir ce qui se passe, on dirait que le général Bostolan se prépare à la guerre. Civita-Vecchia est mise en état de défense, et le château Saint-Ange lui envoie des canons, avec une incroyable activité. On répare les brèches de la porte Saint-Pancrace, l'on comble les tranchées, dont le génie français a, durant le siège, sillonné en tous sens les avenues du Janicule. Ou dit de plus, que les ordres sont donnés pour faire entrer les récoltes avant le 15 octobre."

"Mgr. Savelli, écrit-on le 7, avait, avant hier, donné sa démission, mais les trois cardinaux n'ont pas voulu l'accepter. Il se retirait à la suite d'une grave altercation avec M. de Corcelles. Il lui avait écrit qu'il était intolérable de voir encore à Rome des hommes capables de lèse-majesté, et qu'une pareille tolérance était déshonorante pour l'armée française. Pour toute réponse, M. de Corcelles avait très poliment et très dignement demandé satisfaction pour cette phrase malheureuse, où le ministre de l'intérieur portait atteinte à l'honneur de l'armée. Le Saint-Père ayant en connaissance du fait et de la lettre, a donné raison à M. de Corcelles et blâmé Mgr. Savelli."

"Le pape Pie IX a tenu, au palais royal de Portici, le 28 septembre, un consistoire secret, dans lequel Sa Sainteté a proposé, entre autres sujets, pour divers sièges vacans : M. l'abbé Dupanloup, docteur en théologie, et chanoine de l'église métropolitaine de Paris, pour l'église épiscopale d'Orléans; M. l'abbé Louis-François Pie, vicaire général de l'évêque de Chartres, pour l'église épiscopale de Poitiers."

Il y a eu une insurrection de cinq cents femmes dans l'hospice du Spiritu-Santo, du côté de Saint-Pierre. Ces cinq cents femmes, changées en autant d'Éuménides, ont mis le feu à l'établissement. Il a fallu requérir toutes les troupes du voisinage; le général s'y est transporté, tant pour étendre le feu que pour comprimer les révoltées. On y est parvenu avec peine.

Le Constitutionnel du 18 rapporte ainsi la fin de cette insurrection :

"On n'a pas été obligé, comme l'avaient dit certains journaux, de transformer en blocus le siège de la maison des Enfants-Trouvés. La soumission des jeunes filles ne s'est point fait attendre; et quoiqu'on ne sache pas encore bien clairement de quel côté a été la victoire dans les assauts que nos soldats ont livrés, il est certain que l'autorité régulière a été remise en possession du convent. En châtiement de leur révolte, la masse des insurgées a été mise au pain et à l'eau. Les chefs ont été punies d'une manière plus sévère: on en a envoyé plusieurs faire pénitence à l'hôpital des folles."

NAPLES.—Les bruits d'une insurrection qui aurait éclaté à Naples et aurait abouti au renversement du roi, ne se sont pas confirmés.

PIEMONTE.—Le convoi qui transporte les restes mortels de Charles-Albert est entré à Turin le 12 octobre au milieu d'une foule immense. Les journaux ont paru encadrés de noir à cette occasion. Le 13 devait avoir lieu une imposante cérémonie.

ance de l'Assemblée Législative du 18, M. de Tocqueville s'efforça de justifier, à la tribune, la politique du Cabinet et d'appuyer le rapport de M. Thiers. Nous trouvons dans les journaux du 18, dit le Courrier des E.-U., un aperçu de cette séance, qui a posé les préliminaires du débat.

M. de Tocqueville a déclaré tout d'abord qu'il n'entendait point entrer dans une discussion et qu'il venait soumettre à la chambre un simple exposé des faits qui ont suivi la prise de Rome.

Suivant lui, tous ceux qui ont voté en faveur de l'expédition ne voulaient que la restauration du pape: seulement, ils la voulaient accompagnée de concessions libérales et d'une amnistie. Cette pensée et la conviction que tel était le vœu de la majorité des populations romaines, ont engagé le gouvernement français à contribuer de tous ses efforts au rétablissement du pape. "Avez-vous consulté cette population?" s'écrie une voix de la gauche. M. de Tocqueville cherche à établir que la puissance papale est une autorité exceptionnelle contre laquelle aucune puissance terrestre n'a jamais prévalu. La France n'a donc voulu lui rien imposer, mais seulement exercer sur ses décisions une légitime influence. Elle a demandé certaines concessions, dont les limites se trouvent déterminées dans une dépêche adressée le 19 août dernier, par MM. Rayneval et de Corcelles, au cardinal Antonelli. Les institutions qu'on y réclamait sont en substance les mêmes que celles dont il est parlé dans la lettre du Président au colonel Ney, "lettre que le cabinet n'a jamais désavouée et n'entend pas désavouer."

Le motu proprio n'a pas réalisé, il est vrai, toutes les espérances qu'on s'était cru en droit de concevoir; cependant il embrasse les réformes les plus importantes, et contient le germe de quelques autres, plus importantes encore. Il accorde en effet des améliorations administratives et judiciaires, des franchises municipales et provinciales, et une consulta, toutes choses demandées par la France. A cet endroit de son discours, M. de Tocqueville lit une dépêche adressée en date du 30 septembre par le cabinet à l'ambassadeur à Rome, et dans laquelle il exprime sa satisfaction des concessions du motu proprio, tout en regrettant qu'elles ne soient pas complètes. Il relate ensuite les mesures prises par les autorités françaises pour pacifier Rome, après avoir soumis les démagogues qui la tenaient sous leur joug. La France a donné à ceux-ci secours et hospitalité, bien que nombre d'entr'eux fussent indignes de sa sollicitude. (Exclamations à gauche.) "Je ne m'étonne pas s'écrie le ministre, de pareilles interruptions, de la part de ceux qui ont sifflé nos soldats et notre drapeau sur la scène." Il lit ensuite une seconde dépêche du 30 septembre, où le ministre se montre péniblement affecté des restrictions introduites dans l'amnistie par les cardinaux. La France ne peut participer ni directement ni indirectement à de pareils actes, qui sont à la fois impolitiques et contraires au but des puissances catholiques, c'est-à-dire à la pacification de l'Italie et à la réconciliation des partis. "Depuis lors, ajoute l'orateur, l'amnistie a été étendue, et cette révolution commencée par la violence et le meurtre... Vous mentez! s'écrie M. Testelin, que le président rappelle à l'ordre. Mais l'interrompue refuse de retirer son apotrophe: un second rappel à l'ordre, avec insertion de son nom au Moniteur, peuvent seuls le ramener au silence.

Cette révolution reprend alors M. de Tocqueville, s'est terminée sans avoir coûté à un seul individu, sa vie, ses biens ou sa liberté. Ceux que nous avons vaincus, devraient bénir le ciel de n'avoir pas eu d'autre adversaire que la France."

Une vive agitation suivit ce discours de M. de Tocqueville. Dans cette même séance, M. Bixio ayant accusé directement M. Thiers d'avoir dit, avant l'élection du Président, "que l'élection de Louis-Napoléon serait une honte pour la France," un démenti des plus véhéments est échangé et les deux adversaires sortent de la salle pour aller se battre en duel, au bois de Boulogne. A 5 heures, ils échangeaient un coup de pistolet, sans résultat, et les seconds ayant déclaré que l'honneur était satisfait, ils rentraient à la chambre à 6 heures, apportant eux-mêmes l'annonce de leur rencontre.

M. Thiers paraît toujours être le cœur de la situation: il a su se mettre à la tête d'un parti qui réunit dans une alliance momentanée toutes les nuances royalistes, et la grande question du jour est de savoir si ce parti et son chef arriveront ou non à s'entendre avec le président sur la politique romaine. Aux dernières séances, la nouvelle d'une paix plénière, dont il était déjà question le 18, avait pris plus de consistance: on parlait d'un compromis entre M. Thiers et Louis-Napoléon, et les bruits d'un changement ministériel, prélude d'un changement de politique, diminaient d'autant.

La question d'Orient semble devenir plus menaçante. D'après l'Événement, l'envoyé du Czar à Paris, aurait déclaré que la présence d'une flotte française aux Dardanelles serait considérée à St. Pétersbourg comme une déclaration de guerre. Le cabinet français, de son côté, aurait signifié que l'entrée des Russes sur le territoire Ottoman constituait à ses yeux un casus belli. Tout ceci est bien belliqueux! Attendons.

Correspondance particulière des Melanges Religieux.

Lyon, 16 octobre 1849.

Lorsque Robespierre, renversé par ses collègues et ses séides de la veille, était étendu sur une longue table, à l'hôtel de ville, la machine française, la tête enveloppée d'un linge sanglant, revêtu du même habit de parade qu'il avait porté le jour de la fête de l'Être suprême, un ouvrier s'approcha, et contemplant en silence cet homme qui semblait absorbé par la pensée d'une chute si imprévue et si tragi-

que, il s'écria en frappant du poing sur la table: "Oui, il y a un Dieu! Il y a un Dieu, presque tous l'affirment, et pourtant quel spectacle, plus tristement effrayant que celui qui nous environne de toute part! La religion semble quitter notre pauvre patrie; les hommes vertueux, au grand nombre sans doute, s'affaiblissent et disparaissent, et nous restons à la merci d'intrigants de bas étage, sans foi, sans loi, sans conscience; vociférant contre la religion, l'ordre, la famille, faisant tous leurs efforts pour étendre jusqu'au dernier vestige de croyance dans la plupart des hommes.—Lyon, un trefles et mugit encore si renommée par son antique et traditionnelle foi religieuse, est maintenant débordée, inondée de tout ce qu'il y a de plus ennemi du bien et du sacré. Ces hommes, devenus barbares au grand jour de la civilisation moderne, non contents d'avoir enlevé à tant d'infortunés les croyances, si glorieuses, si nobles et si pures qui leur faisaient supporter avec courage les privations de la vie laborieuse, non contents de leur avoir enlevé toutes leurs ressources qui se trouvent dans le travail, ils veulent encore s'en servir de marche pied pour monter jusqu'au sommet. Grand Dieu, vers quel avenir marchons-nous; est-ce le bâtiment ou le pardon que nous devons attendre!"

A mesure que nous avançons, le parti ultra-démocratique laisse voir plus clairement le but vers lequel il tend. En le suivant pas à pas, depuis février 1848, on a vu que chaque échec qu'il subit le rend plus violent. Maintenant il y a quelque chose de féroce dans ses paroles. Et l'on sent que des hommes qui font si peu de cas de l'opinion et des sentiments de la majorité des français, qui trompent si sciemment le peuple, qui mentent avec tant d'effronterie, qui ont le cynisme de glorifier 92 et 93, ont sent que de tels hommes sont capables de tout. S'ils triomphent pour un moment, nous verrons l'échafaud reparaitre sur nos places publiques et le terrible régime partout comme aux grands jours de l'égalité et de la fraternité sanguinaires. Les pouvoirs de l'état, les élus de la nation, le clergé, tous les hommes comptables de ne pas porter une blouse et de vivre d'un travail manuel, coupables surtout de pratiques religieuses et de hautes vertus, domestiques et sociales, sont suspectés, livrés aux malédictions et aux vengeances. Les rouges et les socialistes seuls aiment le peuple, se dévouent pour soulager ses souffrances, tandis qu'elles sont exploitées par l'égoïsme des riches et des prêtres!—Quand la guerre civile ensanguinait de nouveaux les rues de Paris, qui portait des paroles de paix et d'union, qui s'immortalisait par un martyre de dévouement et de charité? Nous venons de traverser en France, et nous traversons encore de cruelles épreuves, le choléra décimant les populations; de qui alors les sacrifices, les soins héroïques prodigués à leurs frères souffrants! est-ce aux rouges, aux socialistes, à ces hommes qui parlent de progrès et de régénération sociale que nous les devons; ou! Non, non, partout c'est le prêtre, c'est la religion, c'est le membre de la société de St. Vincent de Paul, c'est le médecin intègre et catholique qui voit s'agiter, courir auprès des malades, les soigner, les secourir, les consoler, et s'occuper encore après leur mort des veuves et des orphelins. Quelle monstrueuse ingratitude donc, quel cruel et sauvage instinct de dénigrement et de haine, peuvent, après des actes si publics, si éternels, persécuter et martyriser des classes de citoyens parmi lesquels se sont produits ces magnifiques dévouements.

Je suis irrité, sombre, sous l'impression d'une profonde inquiétude, et cependant j'ai foi en l'avenir. Peut-être mes sentimens sont-elles que l'écho de celles que j'entends, malgré moi, exprimer de toute part; Dieu le veuille. En attendant, la France qui semblait revenir à son ancienne prospérité sous la présidence de Louis-Napoléon, qui s'étonnait de sortir si peu misérable du terrible creuset dans lequel quelques uns voulaient la faire fondre entièrement, se prend de nouveau à gémir, puis elle s'agite sourdement. Le président, par sa conduite vis-à-vis de Pie IX, perd tout à coup la faveur de la majorité des français. Une partie regrette le vieux Louis-Philippe, une autre appelle Joinville ou le comte de Paris; tout le milieu ne parle plus que d'Henri V; beaucoup, et je suis de ce nombre, ne voient de tranquillité et de salut que par là les catastrophes, les combats, le sang, juste châtiement de nos délits. —Toujours est-il que nous devons sortir de l'impasse où nous sommes. Ce que nous avons, ce n'est qu'un simulacre de gouvernement; il nous faut promptement un gouvernement sérieux. Certes, les partis anarchistes ne sont-ils donc pas déjà trop audacieux? Et, à l'étranger, ne sommes-nous pas assez considérés. En serions-nous là si on n'avait pas dénié notre foi religieuse et notre foi politique. Avec la déperdition de notre foi religieuse nous sommes devenus immoraux, incapables de comprendre tout ce qui a quelque grandeur. C'est en vain que les catastrophes arrivent, nos yeux ne se décillent pas. En foi politique, nous sommes sceptiques, nous combattons telle forme de gouvernement venant de nos intérêts propres. —Où admirons-nous, nous sommes admirables en effet! bien dignes de passer à la postérité! —O France des progrès, des lumières, des utopies et du délire, France du XIXe siècle, devais-tu donc descendre si bas au dessous de la noble, glorieuse et catholique France de Charlemagne, de St. Louis et de Louis XIV!

Je transcris maintenant, pour faire quelque diversion, un passage remarquable de la Gazette de France, journal supérieur par sa rédaction à tous ses concurrents. —"M. Ledru-Rollin, dit la Gazette, devient la hante Cour de Bourges, a donné sa théorie des révolutions; nous allons donner la nôtre qui ne sera que le complément de la sienne. —Quand une phase d'usurpation s'est épuisée, quand le sentiment du droit national, longtemps comprimé, a repris sa puissance souveraine

à la faveur des divisions de ses oppresseurs; quand le jour de la justice étant venu pour les tyrans, l'épouvante a rendu immobiles dans leurs mains le sceptre et le glaive; lorsque le peuple a frappé à la tête ceux que Dieu avait frappé au cœur, lorsque tous les supports de l'usurpation, tous les instruments de règne, voyant leur chef foudroyé, sont glacés de terreur, et qu'il ne reste plus dans la capitale ni soldats, ni fonctionnaires, ni magistrats; lorsqu'enfin quelques citoyens sans autorité, sans mandat, sans autre titre au pouvoir que le blanc-seing de l'émeute victorieuse, se sont emparés du télégraphe sous prétexte de consulter le peuple entier; alors des hommes absolus sortent tout-à-coup des profondeurs de l'émeute, et la violence au cœur, la menace à la bouche, le mentir dans le regard, ils vont trouver à l'hôtel de Ville ces dictateurs improvisés, et pointant sur eux les canons de leurs fusils, ils les forcent à balbutier un mot d'anarchie qui, porté au Moniteur, devient un décret, une proclamation, un fait accompli, un principe! —Ainsi la nation reçoit la décision qu'elle devait donner; elle est forcée d'accepter cette décision sans examen, sans délibération possible, car elle est dispersée et menacée dans son repos et dans sa vie. Le rayonnement de la volonté tyrannique qui s'est emparé du centre lui arrive sous toutes les formes. Elle devait décider; il faut qu'elle exécute; elle devait être souveraine, elle ne sera qu'un instrument. Un fait révolutionnaire est sur elle; il est interdit à la société d'élever ses regards jusqu'à ce fait. Au-dessous de lui elle aura quelque liberté; elle pourra élire des constituans des législateurs; il lui sera permis de penser, de parler et d'écrire, pourvu que sa pensée, ses paroles, ses écrits ne portent aucun hommage au fait primordial qui domine sa volonté. —Ce fait, tout injuste et brutal qu'il soit en lui-même, quelques fautes et quelques conséquences que soient ses conséquences, nous devons nous en défendre, des esclaves pour le subir. Des intelligences d'élite se feront ses ministres, car pour elles tout pouvoir n'est qu'un fait, et il faut qu'on soit ministre de quelque chose quand on ne l'est pas de quelque chose. —Tout mal, dit-on, arrive à la mort, par sa durée. C'est vrai; mais, dans les sociétés le mal qui meurt laisse des éléments intelligents qui produisent un autre mal. Voyez comme une révolution est habile à retourner et à transformer tous les hommes qui ont servi les révolutions précédentes. Auriez-vous pensé que l'usurpation républicaine s'approprierait si rapidement l'usurpation brisée de 1830? —" Eh! n'avez-vous pas vu les révolutionnaires de 1793 se transformer en barons sous l'Empire, en docteurs sous la restauration, en conservateurs sous le régime précédent? —"Faut-il s'étonner que leurs enfants se transforment en républicains du tiers-parti, ou en impérialistes du parti-Thiers sous le fait de février? Quelle conclusion à tirer de ceci? —"Une seule, à notre avis; que la France doit prêter sa force aux hommes du droit national, afin que la théorie des révolutions ne soit plus applicable quand la phase d'anarchie ou nous sommes épuisée, ce qui ne tardera pas beaucoup, à ce que nous croyons."

Au sujet du ministère Molé, que l'on regardait comme certain, il y a quelques jours, le Corsaire faisait la prophétie suivante: "Le ministère Molé, dit-il aura trois actes: —1er acte.—Épuration, —2ème acte.—Manifestation Rouleuse, —3ème acte.—Éclipse du ministère Molé. —le chef en tête." —C'est le 3ème acte qui nous inquiète, parce que c'est le dénoûment. Le ministère Molé était par un homme de haute expérience, d'une sagesse reconnue, mais par un homme de conseil ou d'action, par un homme de circonstances comme celles où nous sommes, le ministère Molé entrera dans la bonne voie; mais quand il n'y aura plus qu'un pas à faire pour enfoncer l'ennemi et arriver au but, le ministère Molé abanquera comme en 1848. Il laissera la société des organisées, sans chef, en présence de l'émeute organisée, en présence d'un gouvernement rouge tout prêt. Puis, un nouveau Cuvillier-Fleury, s'il en reste, dira en écrivant l'histoire de la fin du monde: "L'armée ne regagna l'ordre! —Qu'on se prépare donc aux deux premiers actes, mais surtout qu'on se prépare au 3ème! —Voilà ce que nous dirons pas les intriguants à la suite, des niais qui ont poussé le ministère Molé pour arriver à des places de secrétaire général ou de garçon de bureau."

M. L. M. C. (A continuer.)

à la faveur des divisions de ses oppresseurs; quand le jour de la justice étant venu pour les tyrans, l'épouvante a rendu immobiles dans leurs mains le sceptre et le glaive; lorsque le peuple a frappé à la tête ceux que Dieu avait frappé au cœur, lorsque tous les supports de l'usurpation, tous les instruments de règne, voyant leur chef foudroyé, sont glacés de terreur, et qu'il ne reste plus dans la capitale ni soldats, ni fonctionnaires, ni magistrats; lorsqu'enfin quelques citoyens sans autorité, sans mandat, sans autre titre au pouvoir que le blanc-seing de l'émeute victorieuse, se sont emparés du télégraphe sous prétexte de consulter le peuple entier; alors des hommes absolus sortent tout-à-coup des profondeurs de l'émeute, et la violence au cœur, la menace à la bouche, le mentir dans le regard, ils vont trouver à l'hôtel de Ville ces dictateurs improvisés, et pointant sur eux les canons de leurs fusils, ils les forcent à balbutier un mot d'anarchie qui, porté au Moniteur, devient un décret, une proclamation, un fait accompli, un principe! —Ainsi la nation reçoit la décision qu'elle devait donner; elle est forcée d'accepter cette décision sans examen, sans délibération possible, car elle est dispersée et menacée dans son repos et dans sa vie. Le rayonnement de la volonté tyrannique qui s'est emparé du centre lui arrive sous toutes les formes. Elle devait décider; il faut qu'elle exécute; elle devait être souveraine, elle ne sera qu'un instrument. Un fait révolutionnaire est sur elle; il est interdit à la société d'élever ses regards jusqu'à ce fait. Au-dessous de lui elle aura quelque liberté; elle pourra élire des constituans des législateurs; il lui sera permis de penser, de parler et d'écrire, pourvu que sa pensée, ses paroles, ses écrits ne portent aucun hommage au fait primordial qui domine sa volonté. —Ce fait, tout injuste et brutal qu'il soit en lui-même, quelques fautes et quelques conséquences que soient ses conséquences, nous devons nous en défendre, des esclaves pour le subir. Des intelligences d'élite se feront ses ministres, car pour elles tout pouvoir n'est qu'un fait, et il faut qu'on soit ministre de quelque chose quand on ne l'est pas de quelque chose. —Tout mal, dit-on, arrive à la mort, par sa durée. C'est vrai; mais, dans les sociétés le mal qui meurt laisse des éléments intelligents qui produisent un autre mal. Voyez comme une révolution est habile à retourner et à transformer tous les hommes qui ont servi les révolutions précédentes. Auriez-vous pensé que l'usurpation républicaine s'approprierait si rapidement l'usurpation brisée de 1830? —" Eh! n'avez-vous pas vu les révolutionnaires de 1793 se transformer en barons sous l'Empire, en docteurs sous la restauration, en conservateurs sous le régime précédent? —"Faut-il s'étonner que leurs enfants se transforment en républicains du tiers-parti, ou en impérialistes du parti-Thiers sous le fait de février? Quelle conclusion à tirer de ceci? —"Une seule, à notre avis; que la France doit prêter sa force aux hommes du droit national, afin que la théorie des révolutions ne soit plus applicable quand la phase d'anarchie ou nous sommes épuisée, ce qui ne tardera pas beaucoup, à ce que nous croyons."

Au sujet du ministère Molé, que l'on regardait comme certain, il y a quelques jours, le Corsaire faisait la prophétie suivante: "Le ministère Molé, dit-il aura trois actes: —1er acte.—Épuration, —2ème acte.—Manifestation Rouleuse, —3ème acte.—Éclipse du ministère Molé. —le chef en tête." —C'est le 3ème acte qui nous inquiète, parce que c'est le dénoûment. Le ministère Molé était par un homme de haute expérience, d'une sagesse reconnue, mais par un homme de conseil ou d'action, par un homme de circonstances comme celles où nous sommes, le ministère Molé entrera dans la bonne voie; mais quand il n'y aura plus qu'un pas à faire pour enfoncer l'ennemi et arriver au but, le ministère Molé abanquera comme en 1848. Il laissera la société des organisées, sans chef, en présence de l'émeute organisée, en présence d'un gouvernement rouge tout prêt. Puis, un nouveau Cuvillier-Fleury, s'il en reste, dira en écrivant l'histoire de la fin du monde: "L'armée ne regagna l'ordre! —Qu'on se prépare donc aux deux premiers actes, mais surtout qu'on se prépare au 3ème! —Voilà ce que nous dirons pas les intriguants à la suite, des niais qui ont poussé le ministère Molé pour arriver à des places de secrétaire général ou de garçon de bureau."

M. L. M. C. (A continuer.)

FAITS DIVERS.

NOMINATIONS.—La situation devenue vacante dans le département de l'Inspecteur-Général, par la démission de M. Lee, vient d'être remplie par la nomination de M. J. R. Audy, avec un salaire de £125. M. Pellaut est nommé clerc dans le bureau du Receveur-Général et M. Gendreau dans celui du Solliciteur-Général.

DEPART POUR LA CALIFORNIE.—M. Roch Rolland, fils de l'Hon. juge Rolland, M. D. Estimaerville et quelques autres jeunes Canadiens sont partis hier pour la Californie par la voie de New-York. Nous leur souhaitons un heureux voyage et beaucoup d'or.

OPÉRATION.—Le Sieur Cuthbert Duteau de Grandpré de la paroisse St. Cuthbert, fils de Joseph Duteau de Grandpré Ecr., Co-Seigneur de la paroisse de l'Île du Pads fut affligé de la terrible maladie du calcul (pierre) à l'âge de deux ans. Ses parents n'épargnèrent rien pour le guérir de cette cruelle maladie. Des médecins furent appelés, tous les secours de l'art furent employés, mais la maladie rebelle et opiniâtre résista à tous les soins qui lui furent prodigués. Le 3 d'octobre dernier il des-

condit à Québec consulta plusieurs médecins entr'autres, le Dr. Douglass qui l'informa qu'il n'avait que six mois à vivre et ce d'une vie très sédentaire s'il ne consentait à l'opération qu'il jugeait nécessaire. Il s'y résolut enfin. Le 6 octobre le Dr. Douglass accompagné de cinq de ses collègues lui fit l'opération qui dura 1 1/2 heure; pendant ce temps, la fièvre et la grandeur d'âme dont il est doué ne l'abandonnèrent point un instant. La pierre extraite pesa 5 onces. Il est maintenant dans un état de convalescence qui promet une guérison parfaite. Il avait souffert de cette maladie pendant 24 ans.

UN GRAND-JURY CONTRE L'ANNEXION.—Le grand Jury du District de Bathurst en H. C. vient de présenter une adresse à la cour contre l'Annexion.—Ce Présentement déclare que quelque soit la situation du pays et le mécontentement contre le ministère actuel, ce n'est pas une raison pour demander l'annexion; qu'il y a dans les institutions du pays des remèdes suffisants à nos maux, etc.

UN MEURTRE EST TOUJOURS DECOUVERT.—On vient de découvrir un meurtre dans les environs de Toronto d'une façon singulière. Un homme entre dans une maison pour faire une visite à celui qui l'habite et demande à un enfant où était sa mère. L'enfant répond naïvement au grand étonnement du père: "Papa l'a mise dans le jardin?" cette réponse fit naître des soupçons. Des recherches furent faites dans le jardin, où on trouva les restes mutilés de la pauvre femme que son mari et son meurtrier disaient disparue depuis plusieurs jours.

CRIME HORRIBLE, DOUBLE MEURTRE.—Le Télégraphe de St. Louis Missouri nous apprend qu'un esclave près de Palmyre s'est rendu coupable des plus affreuses violences sur la personne d'une jeune fille de 14 ans appartenant à une famille respectable de cette ville. Il a ensuite tué sa victime et son petit frère de peur d'être découvert par lui. Le peuple des environs exaspéré d'un pareil forfait a brûlé vil, sans procès, ce malheureux nègre.

LA LIBERTÉ AUX ETATS-UNIS.—La législation du territoire de Minnesota avance rapidement dans ses nouveaux arrangements politiques. Entr'autres mesures, elle vient de passer une loi pour définir les qualifications des votans aux élections. Cette loi dit que les hommes de couleurs n'auront pas droit de voter du tout.

EXPORTATION D'ESPÈCES DES E.-U.—Le montant des espèces exportées de New-York à divers ports étrangers dans les derniers mois a été de \$3,616,534 et durant la semaine écoulée de plus de \$500,000.

UN INGENIEUR BIEN PAYÉ.—Le Major J. J. Broude, Ingénieur du chemin de fer de l'Erie, dit un journal des E. U. vient de recevoir des dépêches du gouvernement Russe qui lui annoncent que les conditions qu'il avait mises à son acceptation de la place d'Ingénieur consultant pour le grand chemin de fer russe de St. Petersburg à Moscou, sont agréées. Son engagement sera de cinq années avec un salaire de \$12,000 par an outre certains autres honoraires. Le Major Broude partira des E. U. dans le cours de Décembre afin de commencer ses travaux en Russie de bon prin. temps.

LE MARYLAND ET SA DETTE.—La population du Maryland dit le N. Y. Herald est 510,000. La dette publique de cet état s'élevait en 1848 à \$12,730,000, ce qui fait un intérêt annuel de \$199,000. La taxe par chaque individu est donc de \$1,35 cents.

EMIGRATION ET EXPORTATION CALIFORNIENNES.—Outre les steamers qui, chaque mois, emportent de nombreux passagers, il continue à s'expédier fréquemment des navires à voiles, pour l'Éldorado du Pacifique. Dans la seule journée de mardi, Boston en a vu partir quatre, qui emmenaient à leur bord environ 400 émigrants.

L'exportation pour la Californie se jette en ce moment avec une véritable fureur sur les maisons en bois. Nous avons un seul navire qui en a emporté près de deux cents. Quelques-uns de ces édifices mobiles sont fort vastes, et l'on cite entr'autres un hôtel qui pourra contenir 200 personnes.

Une cargaison beaucoup plus curieuse et qui, dit-on, ne sera pas moins lucrative, a été embaquée ces jours derniers. Il s'agit d'un assortiment de cercueils. Avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de souhaiter bonne chance à l'expédition.

POST-SCRIPTUM.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

ARRIVEE DU "CAMBRIA." —Des lettres de Vienne disent qu'un courrier du Czar annonce que la Russie n'urgera pas l'extradition des réfugiés Hongrois.

Dans un conseil des ministres de la République Française, auquel assistait le Président, on discutait une lettre de M. De Falloux et les Ministres jugèrent qu'elle équivalait à une résignation. A part de cet incident, il ne s'y passa rien d'une importance majeure.

MARIAGES.

Le 5 du présent à la chapelle St Louis par le révérend M. Baillargeon, curé de Notre-Dame, sieur J. B. Verme, de Montréal, à demoiselle Marguerite Ménard, de cette ville.

DÉCÈS.

A l'Hôpital-Général, le 18 octobre dernier, à l'âge de 19 ans et quelques mois, la Mère St. Bazile, née demoiselle Elizabeth Talbot, après 3 ans de profession.

En cette ville, le 7 Marie Emilié, enfant de M. Simon Martin, âgée de 3 ans et 4 mois.

A l'Académie, le 8 du courant, Lamont Roy Ecr., ancien Capitaine de milice, âgé de 70 ans.

NOUVELLES APPORTÉES PAR LE STEAMER WASHINGTON.

Le steamer américain Washington, parti de Southampton le 20, a apporté des nouvelles de quelques heures plus récentes que l'Alberca; néanmoins elles ne manquent ni d'intérêt, ni d'importance. Dans la sé-



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Township de Chichest. Rang 1er, Lots A, B & 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 109 à 142 acres. 2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque. 3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit en concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquelshonoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confiscuées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849. La plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichestier, Sheen, Waltham et dans la dite île, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite île, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, qui suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. J. H. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le resto du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$1 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouant que son ardeur charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer deux schellings et demi par mois. Dans le vu d'encourager l'école des familles offrent de venir encourager quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE SOUSSIGNÉ, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisiage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie, 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Proto-carbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenues en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreux expériences faites à cet égard: de plus des sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien figne de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ses bains agissent comme toniques et séditifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quel que tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique. GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai:

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 2 Mars, 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour d'ito d'ito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauport et Gaspé, 2s. l'acre. Pour d'ito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, ie ou avant le 1er Janvier prochain. Pour d'ito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 4s. l'acre. D'ito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; à moins que l'acheteur ne se soit engagé à l'acquit de la terre.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux bureaux locaux respectifs. DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'exécution de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le District de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Po Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

MANUFACTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent: Artichants Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombes Cerfeuil Sarrisettes Laitue Melons Montad Oignons Persil Pannis Ravas Rhubarbe Safran Sarrisette Epinards Tabac Fèves Pois-fleurs Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Atarjoline etc., etc., etc. BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. G. ARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848. L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .£0 2 6 Chaque insertion subséquente, . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Co., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, Ste. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RUVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Pica. { Fr. Jos. CÉNAS, }